

JEUDI, 13 août 1891.

Le comité se réunit à 10.30 h. du matin.

PRÉSENTS :

Messieurs Girouard, président,

Adams,	Desaulniers,	McLeod,
Amyot,	Desjardins (<i>L'Islet</i>),	Mills (<i>Bothwell</i>),
Baker,	Dickey,	Moncrieff,
Beausoleil,	Flint,	Mulock,
Chapleau,	Fraser,	Ouimet,
Choquette,	German,	Tarte,
Coatsworth,	Ives,	Thompson (<i>Sir John</i>),
Costigan,	Kirkpatrick,	Tupper,
Curran,	Lavergne,	Weldon.—32
Daly,	Masson,	
Davies,	McDonald (<i>Victoria</i>),	

Les minutes de mercredi sont lues et approuvées.

Le président présente le huitième rapport du sous-comité nommé pour examiner les livres de comptes, etc., recommandant que la somme de \$100 soit donnée à Martin P. Connolly et \$10 à H. J. Chaloner, pour services rendus au comité ; ce rapport est lu.

M. Tarte fait un état au sujet de l'accusation contre le ministre des Travaux Publics, telle que contenue dans le paragraphe 63 de l'ordre de référence. (Pour l'état, voyez page 1134 de la preuve.)

La transquestion de Sir Hector Langevin est reprise et terminée, puis il est renvoyé, mais devra se présenter de nouveau, s'il en est prié.

M. Chaloner ayant fait remarquer que la somme que le sous-comité recommande de lui payer pour ses services est insuffisante, il est

Proposé par M. Amyot. Que le rapport du sous-comité soit modifié en augmentant jusqu'à \$25 la somme à payer à M. Chaloner, et que le rapport, tel que modifié, soit adopté. Motion adoptée.

Ordonné : que M. Chaloner et M. St. George Boswell soient dispensés de se présenter de nouveau.

M. Boswell ayant réclamé une rémunération pour les services qu'il a rendus, il est

Ordonné : que la réclamation de M. Boswell pour une rémunération soit référée au sous-comité.

M. L. J. Archambault, C.R., de Montréal, est assermenté et interrogé, puis dispensé de se présenter de nouveau.

Le Dr J. A. Rodier, de Montréal, est assermenté et interrogé ; puis dispensé de se présenter de nouveau.

Le comité s'ajourne ensuite jusqu'à demain, à 10.30 h. du matin.

Certifié,

WALTER TODD,
Greffier du comité.